

AFFECTATION DES ELEVES TITULAIRES D'UNE NOTIFICATION MMPH EN DISPOSITIF « ULIS LYCEE »

<p>Cadre réglementaire</p>	<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi du 11 février 2005 ; Circulaire ministérielle n°2016-117 du 8/8/2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; Circulaire du 10-2-2021 parue au BO n°9 du 4 mars 2021 relative à l'école inclusive – PAI (Projet d'accueil individualisé). <p>Pour tous les élèves en situation de handicap, l'orientation est instruite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) qui arrête un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait une préconisation de parcours.</p> <p>Une commission académique préparatoire à l'affectation examine l'ensemble des demandes des élèves concernés.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Dans le cadre de l'affectation via l'application Affelnet-Lycée, la commission préparatoire à l'affectation en ULIS Lycée examine la demande d'affectation.</p> <p>Dans le cadre des ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) les établissements d'origine, accompagnent ces élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leur parcours de formation en équipe pluridisciplinaire en relation avec le médecin de l'Education nationale et le psychologue de l'Education nationale de l'établissement.</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Elèves scolarisés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> → ULIS collège → ULIS lycée post 2^{nde} (titulaire d'une notification MMPH pour une affectation en ULIS Lycée) <p>Pour une Entrée en : 1^{ère} année de CAP / 2^{nde} professionnelle / 2^{nde} générale et technologique / 1^{ère} professionnelle / 1^{ère} technologique</p>
<p>Préparation aux choix d'affectation</p>	<p>Élèves en situation de handicap : l'enseignant référent organise, en collaboration avec le chef d'établissement une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). L'équipe de direction s'assure en lien avec le service médical de la pertinence des choix d'affectation.</p> <p>L'élève titulaire d'une notification de scolarisation en dispositif ULIS lycée, et sa famille formulent 3 vœux d'affectation.</p>
<p>Procédure</p>	<ol style="list-style-type: none"> Le service ASH s'assure que l'élève a bien une notification MMPH « ULIS Lycée » La « Fiche affectation en ULIS Lycée » doit être complétée et signée par le Chef d'établissement et le responsable légal (Cf. annexe 2.1 FICHE AFFECTATION EN ULIS LYCEE) <p style="text-align: center;">L'élève et sa famille doivent formuler au moins 3 vœux.</p> <ol style="list-style-type: none"> Le chef d'établissement fait parvenir au plus tard le JEUDI 23 MAI 2024 l'ensemble des fiches affectation en ULIS Lycée au <u>secrétariat de l' IEN CTR –ASH</u> <p><i>Parallèlement, les vœux doivent être saisis par la famille via le Service en Ligne Affectation ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée.</i></p> <p>La COMMISSION se tiendra le MARDI 28 MAI 2024.</p>
<p>Saisie des vœux</p>	<p>Les vœux sont saisis par la famille via le Service en Ligne Affectation du Lundi 6 au lundi 27 Mai 2024 ou par les établissements d'origine à la même date sur AFFELNET-Lycée.</p> <p>La commission examinera tous les vœux, il est donc indispensable de formuler au moins 3 vœux.</p>
<p>Communication des résultats de l'affectation</p>	<p>Diffusion des résultats le Mercredi 26 Juin 2024.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p>

EPLE AYANT UN DISPOSITIF ULIS LYCEE

LPO Joseph Pernock :

- CAP CHARCUTIER-TRAITEUR
- CAP MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.
- CAP PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)

LPO Nord Atlantique :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

LP Trinité :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP ELECTRICIEN
- CAP MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.
- CAP PATISSIER
- CAP PEINTURE AUTOMOBILE
- CAP CARROSSIER AUTOMOBILE

LPO Nord Caraibe :

- CAP COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT
- CAP CUISINE

LP Chateauboeuf :

- CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
- CAP FLEURISTE
- CAP METIERS DE LA COIFFURE

LP DUMAS JJ :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP AGT PREVENTION MEDIATION
- CAP AGENT DE PROPRETE URBAIN

LP Leopold Bissol :

- CAP MACON
- CAP MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES
- PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS
- CAP PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)
- CAP INTERVENANT MAINTENANCE TECHNICIEN BATIMENT

LP Place d'arme :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

LP Raymond Neris :

- CAP METIERS DE LA COIFFURE
- CAP REPAR.ENTR.EMBARCATIONS

I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2024-2025 : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Etablissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VŒU D'AFFECTATION			
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé	Avis commission
N°1			
N°2			
N°3			

Date :

Signature des représentants légaux :

Date :

Signature de l'IEN-IO :

Date :

Signature de l'IEN CTR-ASH